

Un exemple de différenciation pédagogique simultanée pendant l'apprentissage

Séance d'histoire 5^{ème} dans le chapitre PAYSANS ET SEIGNEURS :

« les relations entre les communautés paysannes et l'aristocratie foncière »

Objectif : identifier et décrire les **liens de domination / dépendance**
entre les paysans et leur seigneur.

I) Point de départ : une séance « classique »

Document principal :

1 Le seigneur et ses paysans

La seigneurie est un ensemble de droits. Le seigneur y possède un pouvoir militaire marqué par le droit de faire payer par les paysans un impôt pour la défense du territoire, de leur imposer des corvées pour construire et entretenir des fortifications. Il y possède un pouvoir de justice. Il peut construire des installations collectives et obliger les paysans à les utiliser contre des redevances, par exemple, le four banal ou le moulin banal.

Le seigneur est propriétaire de toutes les terres. Les paysans installés sur des tenures sont ses locataires, payant un loyer en argent, en nature ou en travail. Le seigneur

est un homme libre, alors que les paysans, au départ serfs, sont attachés à la terre et lui appartiennent. (...)

L'augmentation du nombre des hommes amène la population rurale à se regrouper en un même lieu stable, le village. Il s'implante autour de l'église et du cimetière. Les paysans s'organisent en communautés villageoises qui défendent leurs droits, par exemple l'usage des communaux, terres collectives réservées à la pâture de leurs bêtes, que le seigneur tente de reprendre. Ces communautés répartissent l'impôt, organisent le marché rural, règlent leurs petits conflits (...).

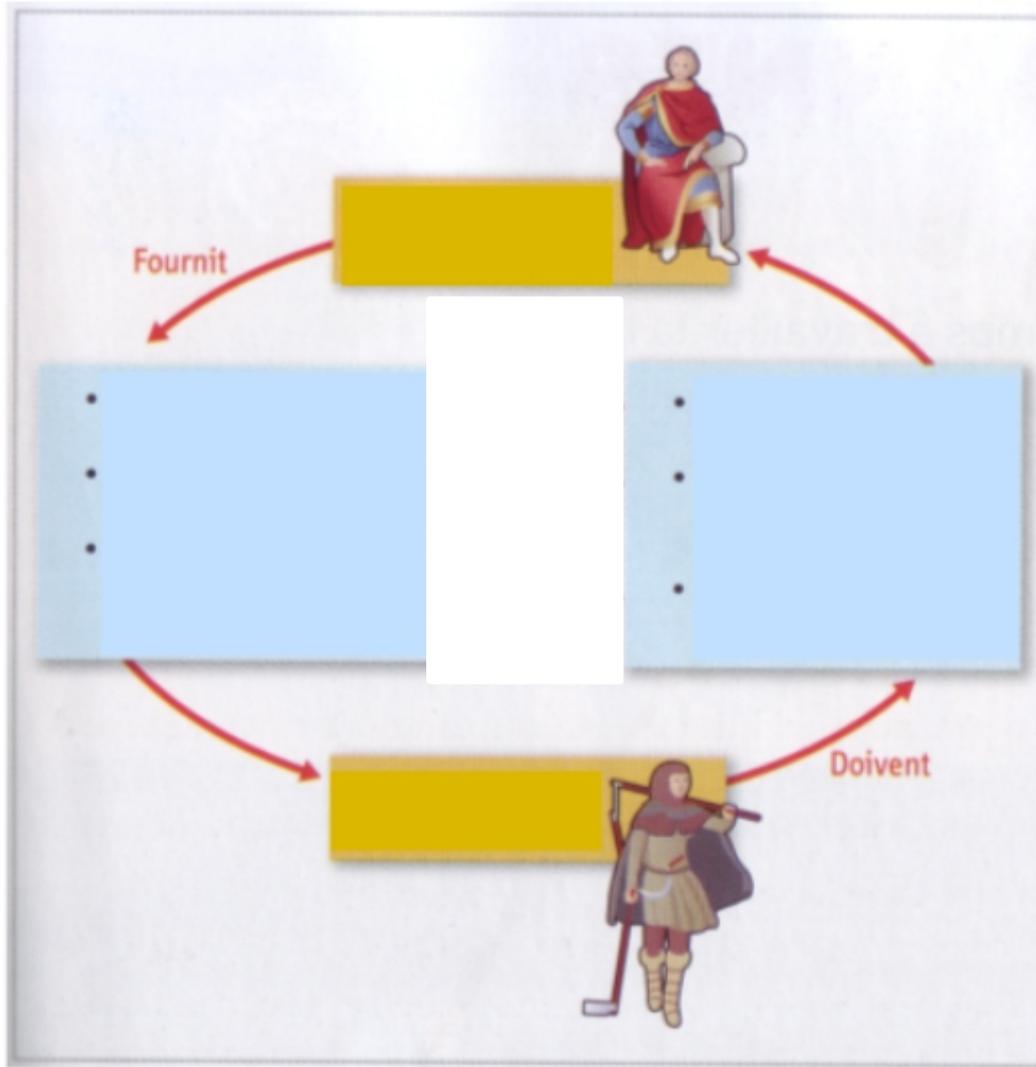
B. Dumézil, *La Société médiévale en Occident*, Ellipses, 2006.

Issu du manuel Nathan p.38

I) Point de départ : une séance « classique »

Consigne identique pour tous :

« A partir du document 1 page 38, complète le schéma suivant : »



Titre :

I) Point de départ : une séance « classique »

Pendant l'activité, une gestion de classe difficile :

- problème du vocabulaire spécifique
- questions sur mes attentes
- des élèves en difficulté face à la lecture
- mais aussi des élèves qui ont fini en 5 minutes !

Mise en place d'un début de différenciation :

- renvois vers lexique, vers documents plus imagés, vers leçon du livre...
- consignes intermédiaires = « *as-tu identifié les deux personnages représentés ?* »...
- consignes supplémentaires = « *rédige un texte pour décrire les relations...* »
- au bout d'un certain temps de recherche, mots listés au TBI (mais non placés)

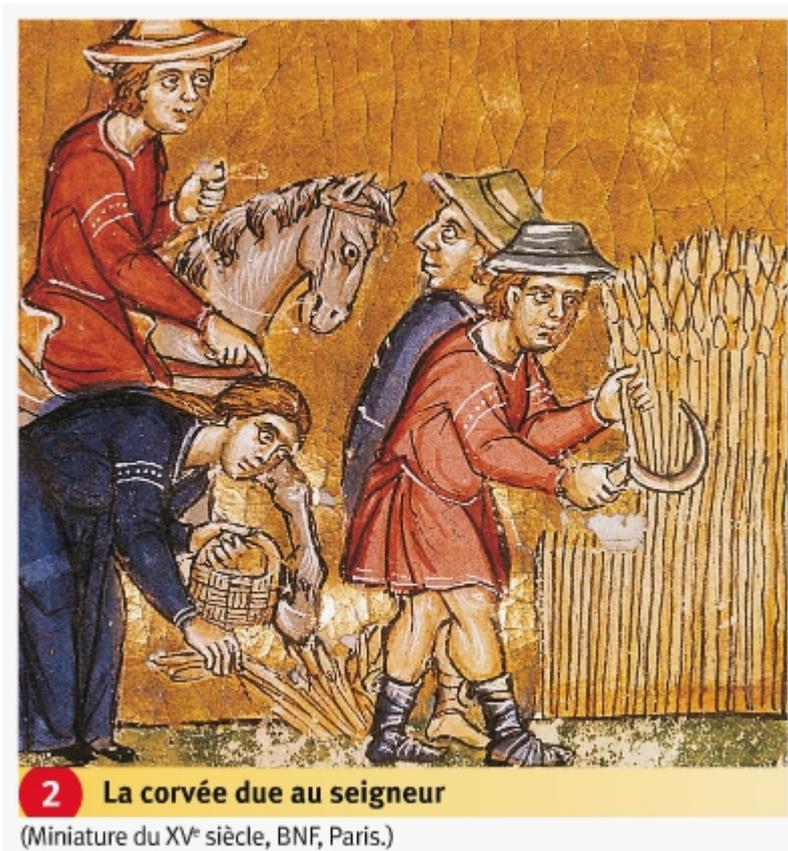
Correction collective au TBI avec choix d'un titre répondant à la question de la leçon
« *Quelles sont les relations entre les paysans et leur seigneur ?* ».

Travail oral de « mise en phrases » du titre et du schéma, suivi d'un travail personnel de rédaction.

Comment améliorer cette séance ?

II) Choix d'une différenciation par les supports

Des documents différents, mais tous issus du manuel de la classe (Nathan)



Groupe 1 - Pour les élèves en grandes difficultés

II) Choix d'une différenciation par les supports

2 Les redevances dues au seigneur

À la Saint-Jean, les paysans doivent faucher les prés du seigneur. Après, ils doivent curer les fossés. En août, moisson du blé qu'ils doivent porter à la grange. Ils ne peuvent rentrer leur blé qu'après que le seigneur a prélevé sa part. En septembre, ils doivent un pourceau sur huit. À la Saint-Denis, ils payent le cens. Au début de l'hiver, corvée sur la terre seigneuriale pour la préparer, semer... Une semaine avant Pâques, ils doivent le moutonnage¹ et une corvée de labour. Puis ils doivent aller au bois, couper les arbres et faire la corvée du charroi². Le meunier du seigneur, pour moudre le grain du vilain, prélève une mesure de grains et de farine ; au four, il faut payer aussi.

D'après la *Complainte des vilains de Verso* (Normandie),
Wace, XII^e siècle.

1. Moutonnage : la garde des moutons du seigneur.

2. Charroi : transport au château de bois coupé.

**Groupe 2 - Pour les lecteurs « corrects »
qui ont besoin d'exemples concrets**

II) Choix d'une différenciation par les supports

1 Le seigneur et ses paysans

La seigneurie est un ensemble de droits. Le seigneur y possède un pouvoir militaire marqué par le droit de faire payer par les paysans un impôt pour la défense du territoire, de leur imposer des corvées pour construire et entretenir des fortifications. Il y possède un pouvoir de justice. Il peut construire des installations collectives et obliger les paysans à les utiliser contre des redevances, par exemple, le four banal ou le moulin banal.

Le seigneur est propriétaire de toutes les terres. Les paysans installés sur des tenures sont ses locataires, payant un loyer en argent, en nature ou en travail. Le seigneur

est un homme libre, alors que les paysans, au départ serfs, sont attachés à la terre et lui appartiennent. (...)

L'augmentation du nombre des hommes amène la population rurale à se regrouper en un même lieu stable, le village. Il s'implante autour de l'église et du cimetière. Les paysans s'organisent en communautés villageoises qui défendent leurs droits, par exemple l'usage des communaux, terres collectives réservées à la pâture de leurs bêtes, que le seigneur tente de reprendre. Ces communautés répartissent l'impôt, organisent le marché rural, règlent leurs petits conflits (...).

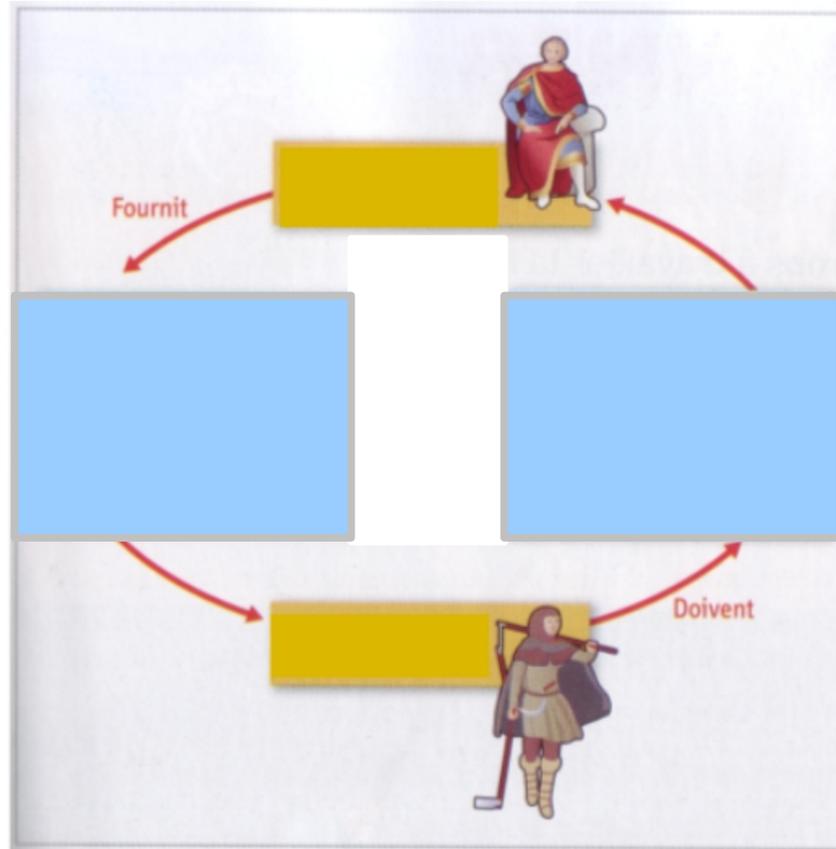
B. Dumézil, *La Société médiévale en Occident*, Ellipses, 2006.

Groupe 3- Pour les élèves rapides et bons lecteurs

II) Choix d'une différenciation par les supports

Choix d'une consigne identique

« A l'aide des mots clés du document..., **complète le schéma** suivant : »



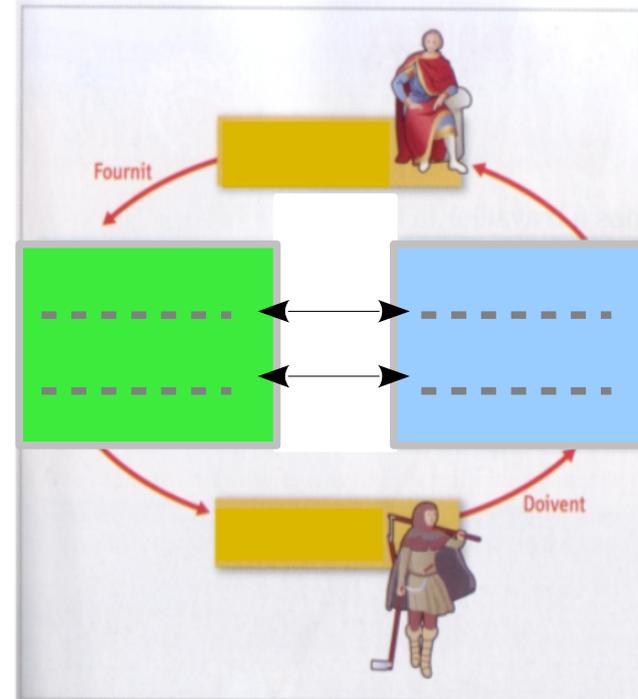
Titre :

Pour une **trace écrite** élaborée collectivement,
de manière **complémentaire** par chaque groupe

II) Choix d'une différenciation par les supports



Groupe 1- Pour les élèves en grandes difficultés



**Etayage
Possible
(nombre de
lignes)**

**Ce groupe apporte le mot
« banalités » à la classe**

Titre :

II) Choix d'une différenciation par les supports

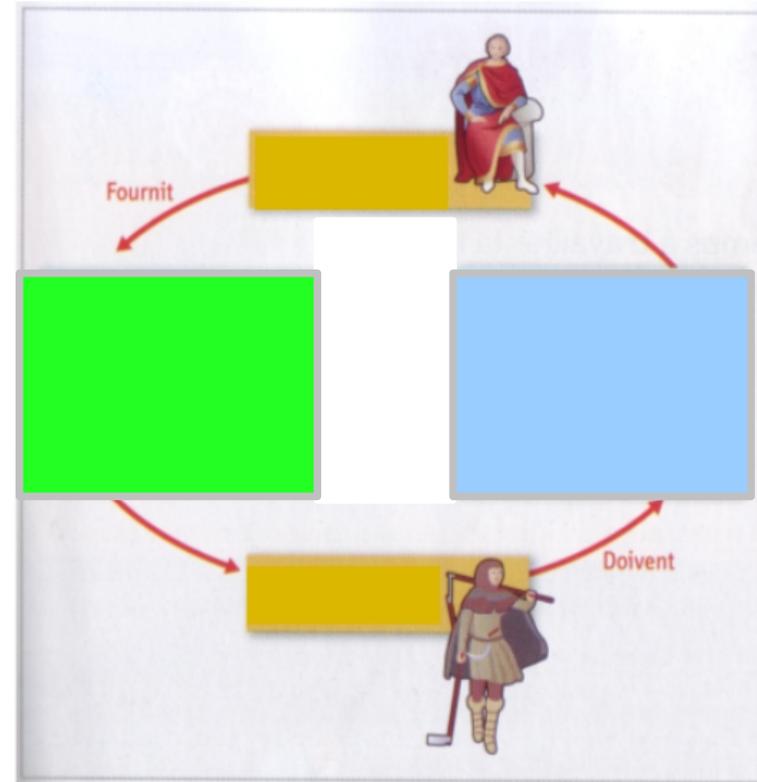
2 Les redevances dues au seigneur

À la Saint-Jean, les paysans doivent faucher les prés du seigneur. Après, ils doivent curer les fossés. En août, moisson du blé qu'ils doivent porter à la grange. Ils ne peuvent rentrer leur blé qu'après que le seigneur a prélevé sa part. En septembre, ils doivent un pourceau sur huit. A la Saint-Denis, ils payent le cens. Au début de l'hiver, corvée sur la terre seigneuriale pour la préparer, semer... Une semaine avant Pâques, ils doivent le moutonnage¹ et une corvée de labour. Puis ils doivent aller au bois, couper les arbres et faire la corvée du charroi². Le meunier du seigneur, pour moulin le grain du vilain, prélève une mesure de grains et de farine. Au four, il faut payer aussi.

après la *Complainte des vilains de Verso* (Normandie), Wace, XII^e siècle.

1. Moutonnage : la garde des moutons du seigneur.

2. Charroi : transport au château de bois coupé.



Titre :

**Groupe 2 - Pour les lecteurs « corrects »
qui ont besoin d'exemples concrets**

**Eclaire / complète ce
qui vient d'être dit par
le groupe 1**

**+ accroche le groupe 3
qui n'avait pas ses mots**

Ce groupe peut apporter à la classe

- des exemples de corvées
- des explications pour « banalités »
- + un autre exemple
- le mot « cens »

II) Choix d'une différenciation par les supports

1 Le seigneur et ses paysans

La seigneurie est un ensemble de droits. Le seigneur y possède un pouvoir militaire marqué par le droit de faire payer par les paysans un impôt pour la défense du territoire, de leur imposer des corvées pour construire et entretenir des fortifications. Il y possède un pouvoir de justice. Il peut construire des installations collectives et obliger les paysans à les utiliser contre des redevances, par exemple, le four banal ou le moulin banal.

Le seigneur est propriétaire de toutes les terres. Les paysans installés sur des tenures sont ses locataires, payant un loyer en argent, en nature ou en travail. Le seigneur

est un homme libre, alors que les paysans, au départ serfs, sont attachés à la terre et lui appartiennent. (...)

L'augmentation du nombre des hommes amène la population rurale à se regrouper en un même lieu stable, le village. Il s'implante autour de l'église et du cimetière. Les paysans s'organisent en communautés villageoises qui défendent leurs droits, par exemple l'usage des communaux, terres collectives réservées à la pâture de leurs bêtes, que le seigneur tente de reprendre. Ces communautés répartissent l'impôt, organisent le marché rural, règlent leurs petits conflits (...).

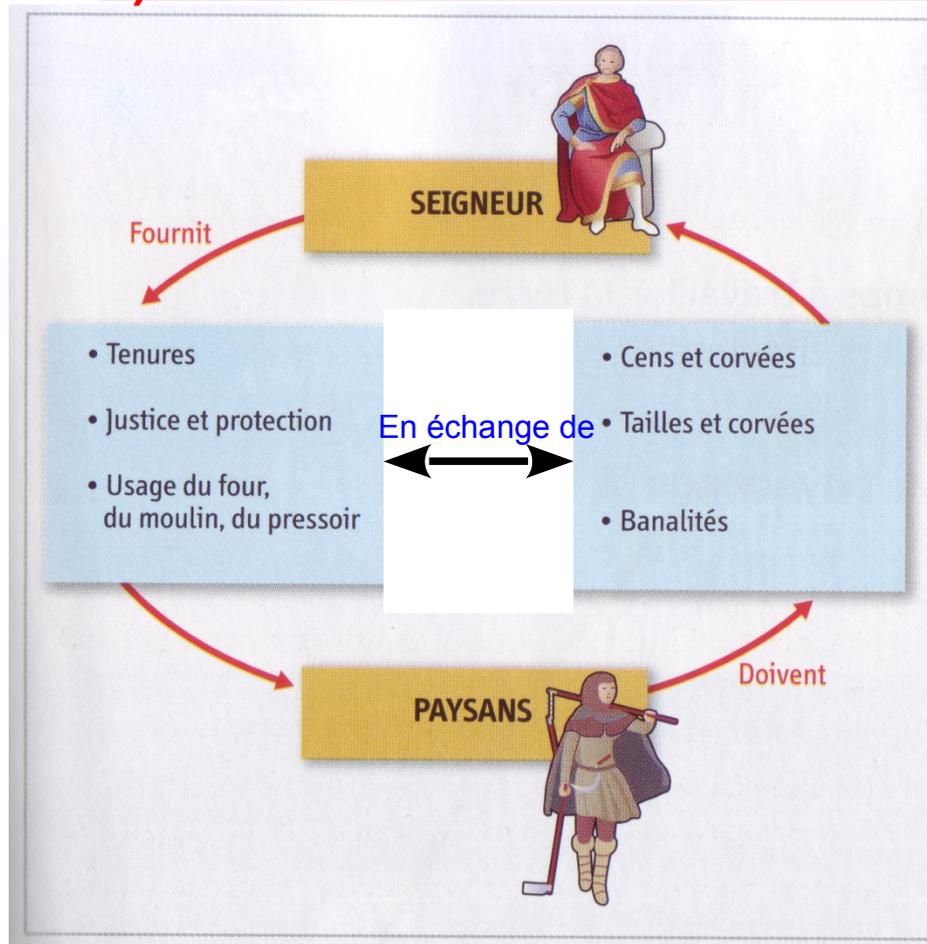
B. Dumézil, *La Société médiévale en Occident*, Ellipses, 2006.

Groupe 3- Pour les élèves rapides et bons lecteurs

Ce groupe peut apporter à la classe

- d'autres exemples de corvées***
- des détails sur le cens***
- idées de justice et de protection dues aux paysans***

II) Choix d'une différenciation par les supports



Titre : La domination du seigneur sur les paysans.

Une **trace écrite** réalisée collectivement,
qui s'enrichit de manière progressive par l'apport de chacun
= **valorisation** personnelle / **solidarité et interaction** du groupe classe